ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Menaces pesant sur l'avenir de la filière forestière française

Question écrite n° 14023

Texte de la question

Mme Florence Goulet interroge M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur les menaces pesant sur l'avenir de la filière forestière française. L'avenir des forêts, leur maintien en bonne santé et donc la capacité de la France à approvisionner le marché en bois de qualité est de plus en plus incertain et les propriétaires et exploitants forestiers s'inquiètent de l'avenir de leur activité qui souffre de plusieurs phénomènes. Le morcellement des propriétés, du fait notamment des dévolutions successorales, gêne la mise en œuvre des stratégies forestières, en compliquant le passage des hommes et machines entre parcelles d'un même massif. Des solutions ont été appliquées avec des résultats tangibles tel le « Plan de développement de massif », mais il reste beaucoup à faire. Les évolutions climatiques défavorables constatées ces dernières années (étés caniculaires, stress hydrique, attaques d'insectes, de bactéries, de champignons...) mènent au constat que de nombreux jeunes arbres n'atteindront pas le stade adulte. Les dépérissements constatés conduisent également à la dégradation de la qualité du bois, ce qui impacte les prix, notamment dans l'Est de la France, malgré la forte hausse du prix du chêne. Du sentiment que la propriété forestière est de plus de plus contrainte par une multiplication de lois et règlements, notamment environnementaux, et que la liberté de gestion des propriétaires privés serait parfois contestée. La nécessité de promouvoir une sylviculture différente en privilégiant des essences aujourd'hui secondaires, mieux adaptées aux conditions météorologiques annoncées, va impacter la gestion des massifs en devenant de plus en plus complexe et le recours à une assistance extérieure devenir indispensable. Cette situation aura nécessairement des conséquences sur le coût de cette gestion. Aussi, elle lui demande quelles sont les actions du Gouvernement pour préserver l'avenir de la filière forestière française, qui permet l'approvisionnement en une source d'énergie et un matériau de construction renouvelables, participe à la diversité biologique du pays et à la beauté de ses paysages.

Données clés

Auteur : Mme Florence Goulet
Circonscription : Meuse (2e circonscription) - Rassemblement National
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 14023
Rubrique : Bois et forêts
Ministère interrogé : Transition écologique et cohésion des territoires
Ministère attributaire : Mer et biodiversité

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 26 décembre 2023, page 11692
Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)